

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 22 OCTOBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. WEISHAAR, Mme HITTLER, MM. KLIPFEL, PREVOT, BABILON,
WEISBECKER, (excusés) représentés respectivement par MM. ROHMER,
VOGEL, Mme WINCKEL, MM. FEIG, DUBOIS, Mme RICHTER,
MM. HELMER E., HERRLE, NEUHARD, FROEHLICH, Mme GESANG,
(excusés).

DEL. N° 126 /2001

OBJET : ENTRETIEN DES BATIMENTS D'INTERET PATRIMONIAL **Modification du système d'instruction des dossiers**

- VU la délibération du 4 septembre 2000 par laquelle le Bureau du Conseil Communautaire décide d'instaurer une aide communautaire à l'entretien du patrimoine ancien
- **CONSIDERANT** l'avis favorable de la sous commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial »

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le système d'instruction des dossiers et d'accorder les aides au vu des dossiers avant la réalisation des travaux.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 23 octobre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

